

Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle

Domaine : Sciences Humaines et Sociales

RNCP20968 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	335p, 332
Code(s) ROME	G1202, K1201, K1802
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université Paris 13

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

- Elaborer une stratégie d'animation et de développement dans un environnement donné
- Concevoir, conduire et évaluer des projets
- Mobiliser des ressources internes et externes à une organisation à des fins d'action collective
- Communiquer dans des contextes variés à l'aide de techniques adaptées
- Gérer les ressources humaines et l'organisation d'un système de travail
- Aider à l'administration financière d'une organisation, de projets
- Participer à la conception et à la mise en œuvre d'une stratégie globale de développement et de dynamisation d'un territoire en intégrant des préoccupations d'ordre social, socioculturel, urbain et économique.
- Gérer au sein d'un réseau des projets collectifs d'action sociale et socioculturelle : intervention préventive, activités socio-éducatives, activités culturelles et artistiques
- Fédérer dans ces projets l'ensemble des partenaires internes ou externes au réseau
- Négocier le financement de ces projets
- Participer à la négociation entre groupes ou individus
- Animer des activités sociales et socioculturelles
- Encadrer une équipe

Ces professionnels de l'ingénierie de projet sont destinés à occuper des fonctions de cadre intermédiaire dans les structures d'animation sociale et culturelle ou bien des fonctions de coordonnateur de projet au sein de collectivités territoriales, d'organismes rattachés ou en milieu associatif : collectivités locales, maisons de quartiers, centres socioculturels, maisons de jeunes et de la culture, maison de retraite...

Les différentes missions exercées requièrent une connaissance approfondie des contextes socioéconomiques et politiques dans lesquels ces professionnels sont susceptibles d'intervenir. Elles nécessitent des qualités d'adaptation, d'écoute et de médiation.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les professionnels formés sont capables de :

Compétence de diagnostic institutionnel à l'échelle d'une structure d'animation

- Capacité de synthèse des enjeux essentiels de la politique d'un service ou d'une structure
- Capacité d'analyse budgétaire d'une structure
- Maîtrise des éléments approfondis du fonctionnement des structures dédiées à l'animation et de leur environnement social et culturel

Compétence de conception de projet d'action, de fonctionnement et/ou de développement d'une structure

- Capacité d'inventaire des ressources et contraintes liées à la conception du projet
- Maîtrise de l'ingénierie générale de projet
- Capacité de projection d'éléments de fonctionnement sur le court et moyen terme
- Capacité de communication orale, écrite et média d'un projet
- Capacité de négociation avec les acteurs concernés par le projet
- Maîtrise des outils essentiels des actions d'animation dans leurs apports spécifiques et transversaux aux objectifs pédagogiques, éducatifs ou développementaux

Compétence de gestion des ressources humaines

- Capacité à déterminer des profils de compétences en fonction d'un objectif d'animation
- Capacité à intégrer les conventions collectives existantes et le droit du travail.
- Capacité à organiser et conduire des entretiens d'embauche
- Capacité d'organisation d'un service dans son fonctionnement quotidien
- Capacité d'évaluation des personnels dans la conduite des projets fixés

Compétence à la gestion budgétaire

- Maîtrise des aspects essentiels de la gestion comptable
- Maîtrise des outils élémentaires de présentation et de suivi budgétaire

Compétence à l'évaluation

- Maîtrise des outils élémentaires d'analyse des données concernant des situations professionnelles et des projets pédagogiques
- Capacité d'analyse et de synthèse de projets pédagogiques
- Capacité de communication d'évaluation en interne et externe des structures

Compétence à s'inscrire dans une culture professionnelle de l'animation

- Capacité à s'approprié l'histoire de l'éducation populaire et de l'animation
- Maîtrise des aspects éthique et philosophiques des relations avec le public
- Capacité à favoriser la participation des publics à la conception et à la mise en œuvre des projets

Capacité d'analyse de l'individu en tant qu'être social

- Capacité à mobiliser une culture générale et spécifique (dans les domaines artistiques, scientifiques et historiques) eu service de l'analyse
- Maîtrise du cadre institutionnel et juridique propre aux établissements et aux publics concernés par l'animation sociale et culturelle

- Capacité d'analyse des besoins individuels et collectifs dans un secteur

Capacité de concevoir le projet collectif au service de l'émancipation des individus

- Capacité à proposer des principes pédagogiques adaptés aux publics concernés
- Capacité à mobiliser l'expérience et les techniques de l'éducation populaire
- Capacité à s'appuyer sur le bilan des projets d'animation sociale et culturelle réalisés ou en cours de réalisation

Domaine d'intervention :

Les emplois s'exercent à un niveau de responsabilité Cadre intermédiaire dans des structures privées et/ou publiques

Situation professionnelle :

Le titulaire du poste sera capable de situer et d'analyser l'environnement dans lequel agit le responsable d'une structure de jeunesse et d'éducation populaire aux côtés des décideurs et des bénéficiaires de l'action. l'acquisition d'outils et de techniques permettra de favoriser l'émergence de projets sociaux, culturels et socioculturels, d'assumer des responsabilités de conception, d'organisation et de coordination et de participer à des démarches d'évaluation.

Positionnement :

Le métier s'exerce principalement dans le secteur non marchand (secteur associatif et public)

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteur privé (associations et fédérations)

- Associations socio-éducatives, structures culturelles et de loisirs, établissements sanitaires et sociaux
- Fédérations

Secteur public (emploi conditionné par la réussite à un concours administratif)

- Ministère de la jeunesse des sports et de la vie associative.
- Collectivités locales et organismes rattachés

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Conseiller/conseillère de développement local

Intervenant/Intervenante d'action sociale

Animateur/Animatrice spécialiste d'activités culturelles et techniques

Educateur-Intervenant éducatif/Educatrice-intervenante éducative

Coordonnateur réseau

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Certaines activités d'animation peuvent être assujetties à la possession d'un diplôme délivré par le Ministère de la Santé de la Jeunesse et des Sports

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 655 €
Familles professionnelles (FAP)	V4X85 — Professionnels de l'action sociale · tension 4/5 (Élevée) V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	74 840
Jugés difficiles à recruter	44 %
Emplois saisonniers	56 %
Familles professionnelles (FAP)	V4X85 — Professionnels de l'action sociale V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Personnes ayant participé aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

Le jury est composé d'enseignant chercheurs, d'enseignants, de chercheurs ou de personnels qualifiés ayant contribué aux enseignements ou choisis en raison de leurs compétences sur proposition des personnels chargés de l'enseignement. Il comprend, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels du secteur concerné.

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/20968/>